

Des délibérations du conseil communautaire

Nombre de
délégués élus : 59

Séance du 26 septembre 2018 – 18 heures 45

Salle des fêtes de KIRSCH LES SIERCK

Sous la présidence de Monsieur Laurent STEICHEN, Président

Conseillers
présents : 45

Absents : 6

dont :

excusés : 3
non excusés : 3
Procurations : 8

ALLAIN DALSTEIN Françoise ; BREIT René ; BRIGNON Claude ; CHAMPLON Robert ; DA ROS Lucien; DEVELLE Jérôme ; DOR Jean-Paul ; EGLER Jean-Marie ; FELTZ Emilie ; FRITZINGER Bernard ; GERARDON Roger ; GLODEN Roland ; GONNET Joël ; GRAFF Joseph ; GRAUSEM Francis ; HAUBERT Jean-Claude ; HEIN Patrick ; HIRTZ Jean-Michel ; JOHN Roland ; KOPP Gabriel ; KUPPERSCHMITT René ; LANFRIT Roland ; LICHT Yves ; LOUNISSI Pierre ; NENNIG Jean-Jacques ; NIEDERCORN Danielle ; NIEDERCORN Jean-Luc ; NOEL Jean-Claude ; OLLINGER Guy ; PAYNON Cédric ; PAYSANT Denis ; PIGNON Jean-Paul ; PIERROT Alain ; RIGAUD Michelle ; SCHNEIDER Roland; SCHUTZ Jean-Michel ; SCHWEITZER Christian ; SCHWENCK Rémi ; SOMMEN Christian ; STEICHEN Laurent ; THILL Marie José ; TINNES Jean-Paul (Montenach) ; TINNES Jean-Paul (Rémeling) ; TRITZ Gilbert ; WEHR Frédérique.
BUCHHEIT Pascal ; DAUENDORFER Jean-Luc ; MORITZ Edmond
DORBACH Régis ; LEMAL Barthélémy ; LICHT Marie-Jo ;
ALTMAYER Bernard à CHAMPLON Robert; VENNER Marie-Christine à PAYSANT Denis ;
GOELLER Esther à GLODEN Roland; GUTIERES Patrick à SCHNEIDER Roland ;
LARCHER Clément à DAROS Lucien ; MASSON Alphonse à NOËL Jean-Claude ;
HAMMOND Helen à GONNET Joël ; OCHEM Maurice à BRIGNON Claude

Convocation le
20/09/2018

Point n°15 : Débat sur le PADD de Kerling les Sierck

Par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal de Kerling les Sierck a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU, devenu élaboration d'un PLU suite à la caducité du POS au 27 mars 2017 en application de l'article L174-3 du code de l'urbanisme.

Suite à la fusion de la communauté de communes des Trois Frontières avec celle du Bouzonvillois, la nouvelle communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières est devenue compétente en matière de document d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communautaire au 1^{er} janvier 2017. Par la délibération du 23 mars 2017, la commune de Kerling les Sierck a décidé de confier l'achèvement de la procédure en cours à la communauté de communes.

Le dossier de PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document central du projet de PLU qui explicite le projet politique quant au devenir du territoire communal. Tant en matière d'habitat, d'activités, de mobilité, de trames vertes et bleues, de desserte numérique...

En vertu de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire et du conseil municipal.

M. le maire de Kerling les Sierck présente les orientations retenues dans le PADD par la commission d'urbanisme communale et qui s'organisent autour des objectifs suivants :

Poursuivre un développement raisonné de l'habitat en limitant l'étalement urbain. L'objectif est de maintenir une croissance démographique de la commune avec un seuil maximum fixé autour de 700 habitants d'ici 10 à 15 ans. Ce développement doit s'appuyer en priorité sur la promotion d'une nouvelle offre en logement d'abord au sein de l'enveloppe urbaine et puis au sein de la seule extension urbaine prévue. Les principes de composition de cette dernière sont précisés par ailleurs par une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Préserver la qualité de vie des habitants actuels et futurs de la commune : Ici, l'objectif est d'offrir aux habitants une qualité de vie autour d'une offre renouvelée de services en matière notamment de stationnement, de communication numérique dans le cadre du programme Moselle Fibre tout en s'appuyant sur des ressources locales (par exemple l'eau et l'énergie) préservées.

Préserver et valoriser les patrimoines paysagers de la commune. Cette ambition passe par la valorisation des points de vue remarquables, par le maintien des circulations de randonnées pédestres, par la préservation des couronnes vertes autour des villages assurant ainsi une transition paysagère efficace entre les espaces bâtis et agricoles et par le maintien des espaces agricoles.

Préserver les éléments du patrimoine naturel de la trame verte et bleue. Ici, il s'agit de maintenir la composition de la trame verte et bleue de la commune tout en renforçant les espaces de continuités et notamment en périphérie des zones urbaines présentes et futures. Les modalités de cette stratégie communale sur la trame verte et bleue sont précisées par une orientation thématique.

Préserver le patrimoine architectural et touristique. La préservation du patrimoine identitaire bâti, le maintien des circulations douces de promenades, l'appui au développement des activités de tourisme vert comme les structures d'accueil (gîte par exemple) sont des objectifs de développement fixés par le PADD.

Maintenir et conforter le niveau de services : L'accueil de population nouvelle passe également par le renouvellement des équipements de la commune (comme l'ancienne école transformée en foyer), l'amélioration des conditions d'accès dans les équipements publics, la recomposition des espaces publics contribuant à l'amélioration des circulations et des stationnements dans les villages.

Maintenir et développer les activités économiques locales. Ces activités doivent pouvoir se développer dans l'enveloppe urbaine des villages. Quant aux activités agricoles, leur maintien et leur diversification se doivent d'être promus.

Vu les articles L101-1, L101-2, L151-1 et suivants du code de l'urbanisme et en particulier les articles L151-5 et L153-12 ;

Vu la délibération du 17 décembre 2014 par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU et fixé les modalités de la concertation. ;

Vu la délibération de la Commune de Kerling les Sierck en date du 23 mars 2017 demandant l'achèvement de la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours par la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 juin 2017 décidant d'achever les procédures de révision des documents d'urbanisme en cours et notamment celle de Kerling les Sierck

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables organisé le 25 septembre 2018

Le conseil communautaire, après avoir débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (débat dont la teneur fait l'objet d'une transcription dans le CR du conseil communautaire) prend acte de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

Bouzonville, le 08 octobre 2018

Le Président

Laurent STEICHEN

